



Shell Canada Limitée Fiche signalétique

FS en vigueur le : 2011-10-31
Remplace celle du : 2008-10-08

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM COMMERCIAL : **SPIRAX* HD 80W-90**
SYNONYMES : Lubrifiant pour engrenages
UTILISATION DU PRODUIT : Huile lubrifiante.
CODE DE PRODUIT: **437-006**

NOM DU FOURNISSEUR
Shell Canada Limitée (SCL)
P.O. Box 100, Station M
400-4th Ave. S.W.
Calgary, AB Canada
T2P 2H5

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE
Numéro d'urgence de Shell
Numéro d'urgence de CANUTEC (24 heures)
Pour information générale

1-800-661-7378
1-613-996-6666
1-800-661-1600
www.shell.ca

Cette FS a été préparée par le groupe de toxicologie et bonne gestion des produits de Shell Canada Limitée.
* L'astérisque dans la désignation du produit signifie une marque de commerce de Shell Brands International AG, utilisée en vertu d'une licence.

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Description physique Liquide visqueux. Couleur brune Odeur d'hydrocarbure.
Voies d'entrée : L'exposition se produira sans doute par contact cutané ou par inhalation de brouillard d'huile formé de façon mécanique ou thermique.

Effets potentiels sur la santé :

Ce produit ne devrait pas être irritant et présente un faible niveau de toxicité en utilisation normale.
L'inhalation du brouillard d'huile ou des vapeurs qui se dégagent de l'huile chaude peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures.

Pour plus d'information sur les effets sur la santé, voir la section 11.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ce produit n'est pas une matière contrôlée en vertu du SIMDUT.
Voir la section 8 pour les directives sur l'exposition.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. En cas d'irritation et si celle-ci persiste, obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau : Essuyer le produit qui est resté sur la peau. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon doux pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation et si celle-ci persiste, obtenir des soins médicaux. Si le produit est injecté sous la peau, obtenir rapidement des soins médicaux afin de prévenir de graves dommages; ne pas

	attendre l'apparition de symptômes.
Ingestion :	Normalement non nécessaire; obtenir de l'aide médicale si une grande quantité a été ingérée. Ne pas faire vomir. Si la personne incommodée vomit spontanément, lui faire placer la tête entre les jambes de façon à empêcher que le liquide ne soit aspiré dans les poumons.
Inhalation :	Éloigner la personne incommodée de l'endroit contaminé. D'autres premiers soins ne sont ordinairement pas requis.
Remarques à l'intention du médecin :	En général, les huiles lubrifiantes ont une faible toxicité lorsqu'elles sont absorbées par voie orale. L'injection à forte pression sous la peau peut avoir des conséquences graves et nécessiter un traitement urgent.

5. LUTTE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction :	Poudre Gaz carbonique Mousse Brouillard d'eau
Mesures spéciales de lutte en cas d'incendie :	Attention, le produit répandu est glissant. Ce produit ne peut brûler à moins d'avoir été préchauffé. Le produit va flotter et peut se réenflammer à la surface de l'eau. Ne pas utiliser un jet d'eau direct, ce qui pourrait propager l'incendie. Se servir d'eau pour refroidir les contenants exposés aux flammes. L'eau peut être utilisée pour éloigner le produit répandu de la source d'inflammation. Ne pas pénétrer sur les lieux d'un incendie dans un espace clos sans vêtements protecteurs appropriés et sans appareil respiratoire autonome à surpression homologué.
Produits de combustion dangereux :	Monoxyde de carbone, gaz carbonique et fumée épaisse produits lors de la combustion.

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Circonscrire l'endroit dangereux et en interdire l'accès. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Utiliser un appareil respiratoire approprié (s'il y a lieu) et porter des vêtements protecteurs. N'arrêter les fuites que s'il est prudent de le faire. Le produit répandu est glissant. Endiguer et contenir les déversements terrestres; contenir les rejets accidentels dans les eaux au moyen de barrages flottants. En cas d'une grande quantité répandue, enlever par un moyen mécanique et mettre dans des contenants. Adsorber les résidus ou les petites quantités répandues avec une matière adsorbante et mettre dans des contenants hermétiques avant de s'en débarrasser. Avertir les agences de protection de l'environnement appropriées. Après nettoyage de la zone à la satisfaction des organismes de réglementation, laver la zone à grande eau pour enlever les résidus à l'état de traces. Se débarrasser du produit récupéré conformément aux directives d'élimination.

7. ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

Manutention :	Éviter la chaleur excessive et la formation de brouillard d'huile. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard qui se dégagent de l'huile chaude. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Se laver à l'eau et au savon avant de manger, boire, fumer, se maquiller ou aller aux toilettes. Observer une bonne hygiène personnelle.
Entreposage :	Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin de la chaleur et des sources d'inflammation.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION, PROTECTION PERSONNELLE

Les renseignements suivants, quoique appropriés pour ce produit, ont une portée générale. Le choix de

l'équipement de protection personnelle sera fonction des conditions d'utilisation.

Limites d'exposition en milieu de travail (VLE/MPT actuelle selon l'ACGIH, sauf avis contraire)

Les limites d'exposition énumérées aux présentes ne sont communiquées qu'à titre indicatif seulement. Consulter les autorités locales, provinciales et territoriales pour obtenir des valeurs spécifiques.

Huile minérale pure hautement et fortement raffinée, sauf les liquides pour le travail des métaux : 5 mg/m³ (fraction inhalable)

Ventilation mécanique : Normalement non requise. En présence de brouillard d'huile ou si la limite d'exposition est dépassée, ventilation locale recommandée. De l'air d'appoint doit toujours être fourni pour remplacer l'air rejeté (de façon générale ou locale).

Équipement de protection personnelle:

Yeux et visage : Protection normalement non requise pour les yeux. Porter des lunettes de sécurité s'il y a lieu.

Peau (mains, bras et corps) : Protection normalement non requise. Il faut porter des gants résistants aux produits chimiques en cas de contact fréquent ou prolongé avec ce produit.

Voies respiratoires : Protection normalement non requise dans les conditions d'utilisation prévues. Si la concentration atmosphérique est élevée (par exemple quand le produit est chauffé), utiliser un respirateur à cartouche filtrante de produits chimiques contre les vapeurs organiques homologué par le NIOSH en combinaison avec un filtre à particules P95.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Description physique :	Liquide visqueux.	Aspect/couleur :	Couleur brune
Odeur:	Odeur d'hydrocarbure.	Seuil moyen de perception de l'odeur :	Non disponible
Point d'écoulement :	Point d'écoulement -27 °C	Point d'ébullition :	> 315 °C
Tension de vapeur (absolu) :	< 0,1 mm Hg @ 20 °C	Densité de vapeur (air = 1) :	Non disponible
Masse volumique :	887,2 kg/m ³ @ 15 °C	Point d'éclair :	VOC > 165 °C
Densité (eau = 1) :		pH :	Sans objet
Limite d'inflammabilité inférieure :	Non disponible	Limite d'inflammabilité supérieure :	Non disponible
Viscosité :	15,4 - 16,8 mm ² /s @ 100 °C	Température d'autoinflammation :	Non disponible
Vitesse d'évaporation (n-BuAc = 1) :	Non disponible	Coefficient de distribution eau/huile (log K_{ow}) :	Non disponible
Solubilité dans l'eau :	Insoluble	Autre solvant :	Solvants à base d'hydrocarbures

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Chimiquement stable : Oui **Sensibilité au choc mécanique :** Non

Polymérisation dangereuse : Non **Sensibilité à l'électricité statique :** Non

Produits de décomposition dangereux : Des produits de décomposition dangereux ne devraient pas se former pendant l'entreposage normal.

Matériaux incompatibles : Éviter les oxydants puissants.

Conditions de réactivité : Éviter la chaleur excessive ainsi que la formation de vapeurs ou de brouillards.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUE

Voies d'entrée :	L'exposition se produira sans doute par contact cutané ou par inhalation de brouillard d'huile formé de façon mécanique ou thermique.
Irritation :	Après une exposition de courte durée, ce produit ne cause aucune irritation importante de la peau, il ne cause pas de sensibilisation de la peau et il n'est pas irritant pour les yeux.
Toxicité aiguë :	Ce produit ne devrait pas être irritant et présente un faible niveau de toxicité en utilisation normale.
Toxicité chronique :	Le contact prolongé ou répété avec ce produit peut causer diverses formes de dermatites dont une folliculite et l'acné des huiles. À long terme, une exposition intensive au brouillard d'huile peut causer une fibrose pulmonaire bénigne.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement :	L'effet immédiat d'un rejet est la dégradation physique de l'environnement par dépôt sur les surfaces, ce qui perturbe l'apport d'oxygène, d'eau et de lumière à la flore et la faune. Ne pas laisser ce produit ou les substances d'extinction et de ruissellement issues d'un incendie où ce produit est en cause pénétrer dans les égouts, lacs, cours d'eau ou canalisations d'eau potable. Boucher les égouts et bloquer les fossés. Les règlements provinciaux exigent et les règlements fédéraux peuvent exiger que les agences de protection de l'environnement ou d'autres organismes soient avertis en cas de déversement. La région polluée doit être nettoyée et remise à son état original ou à la satisfaction des autorités.
Biodégradabilité :	N'est pas facilement biodégradable.

13. ÉLIMINATION DU PRODUIT

Priorités de gestion des déchets (selon leur volume et leur concentration) : 1. Recycler (retraiter), 2. Récupérer l'énergie 3. Incinérer, 4. Remettre à une installation d'élimination des déchets autorisée. Ne pas essayer de brûler les déchets sur les lieux.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**Description d'expédition du TMD (route et rail)**

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement canadien sur le transport des marchandises dangereuses en cas de transport par route ou par rail.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de danger du *Règlement sur les produits contrôlés (RPC)* du Canada et la FS contient toute l'information requise en vertu du RPC.

Ce produit n'est pas une matière contrôlée en vertu du SIMDUT.

Statut LPCE/NLPCE :	Ce produit, ou tous ses composants, figurent sur la liste intérieure des substances, en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Ce produit et(ou) tous ses composants figurent dans l'inventaire du TSCA de l'agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA).
Autres règlements :	Il pourrait exister des normes provinciales et celles-ci devraient être demandées au moment où les autorités sont averties. Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

16. AUTRES INFORMATIONS

SPIRAX* HD 80W-90

437-006

Numéro de révision : 12

Révisions : Cette fiche signalétique a été révisée et mise à jour.